

Prévisions des distributions annuelles pour 2007

Au 16 novembre 2007

Les prévisions des distributions annuelles pour les fonds sont basées sur l'information disponible au 16 novembre 2007. Les données présentées sont assujetties à des révisions.

Les tableaux suivants affichent les prévisions des distributions annuelles pour les fonds Disciplined Leadership Lakeview. Chaque fonds qui versera une distribution annuelle l'effectuera le 14 décembre 2007. Les investisseurs porteurs de parts de ces fonds en date du 13 décembre 2007 recevront une distribution annuelle.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires au sujet des prévisions des distributions annuelles pour 2007, veuillez contacter Lakeview au 1-800-205-8175.

Nom du Fonds	Catégorie du Fonds	Code du Fonds	Revenu	Gains en capital	Total
Fonds d'actions canadiennes Disciplined Leadership Lakeview					
Fonds d'actions canadiennes Disciplined Leadership Lakeview	A	6800	----	1,636	1,636
Fonds d'actions canadiennes Disciplined Leadership Lakeview	F	6830	----	1,780	1,780
Fonds d'actions canadiennes Disciplined Leadership Lakeview	I	6840	----	2,056	2,056
Fonds d'actions américaines Disciplined Leadership Lakeview					
Fonds d'actions américaines Disciplined Leadership Lakeview	A	6801	----	----	----
Fonds d'actions américaines Disciplined Leadership Lakeview	F	6831	----	----	----
Fonds d'actions américaines Disciplined Leadership Lakeview	I	6841	----	----	----
Fonds à revenu élevé Disciplined Leadership Lakeview					
Fonds à revenu élevé Disciplined Leadership Lakeview *	A	6803	0,031	0,295	0,326
Fonds à revenu élevé Disciplined Leadership Lakeview *	F	6833	0,032	0,310	0,342
Fonds à revenu élevé Disciplined Leadership Lakeview *	I	6843	0,037	0,351	0,388

* Les montants des distributions pour les fonds marqués d'un astérisque (*) comprennent la distribution mensuelle du mois de décembre, plus tout capital ou revenu accumulé au cours de l'année.



Avis de non-responsabilité : L'information contenue dans la présente est assujettie à des changements basés sur le Prospectus simplifié et le formulaire annuel de renseignements sur les fonds.